

1 EDITORIAL

Une stratégie interfédérale pour en finir avec le tabac ?

La Conférence inter-ministérielle sur la santé publique a annoncé en décembre dernier le nouveau plan de lutte contre le tabac. Tous les ministres fédéraux, régionaux et communautaires se sont engagés conjointement à aboutir à une génération sans tabac et ont lancé un plan détaillé à cette fin.

L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) se félicite de cet ensemble cohérent de mesures qui représente une avancée importante dans la lutte contre le tabac.

En effet, le tabagisme dans notre pays coûte à la société cinq fois plus que ce que les accises sur le tabac et la TVA rapportent au Trésor public. Le tabagisme est à l'origine de 15 000 décès prématurés chaque année et reste la première cause comportementale de perte d'années de vie. A cela s'ajoute l'impact de souffrance sur les proches. La nécessité d'un plan anti-tabac global avec une vision à long terme était donc prioritaire.

L'ambition de la Belgique, et de l'Union européenne, est de réduire le nombre de fumeurs quotidiens chez les plus de 15 ans à moins de 5 % d'ici 2040. Pour les jeunes, l'objectif est fixé à (presque) 0 % de fumeurs. Pour atteindre ces buts, ainsi que les objectifs intermédiaires concrets, à savoir pas plus de 10 % de fumeurs quotidiens d'ici 2028 et pas plus de 6 % de fumeurs quotidiens chez les 15-24 ans, il reste encore beaucoup de travail.

Cette stratégie interfédérale 2022-2028 vise à atteindre une génération sans tabac au moyen de 15 objectifs spécifiques.

L'OSH a voulu faire le point dans ce bulletin sur les changements législatifs à venir, mais aussi témoigner d'expériences de terrain à succès les ayant anticipés.

Bonne lecture !



Sommaire

2. Etat des lieux	2
3. La stratégie interfédérale pour une génération sans tabac	4
4. Expériences à succès	10
5. Ressources	16

ETAT DES LIEUX

Parmi les objectifs visés par la stratégie interfédérale, on trouve de nouvelles régulations pour les espaces extérieurs accueillant des enfants.

Afin d'en savoir plus sur les comportements et opinions des Belges face au tabac, la Fondation contre le Cancer fait régulièrement une enquête¹. Un des résultats de l'enquête 2022 met en évidence les avis dans la population belge quant aux différents espaces extérieurs pouvant être déclarés sans tabac.

Les répondants pensent à plus de 80 % que les fermes pour enfants, les aires de jeux et les campus d'hôpitaux devraient être des espaces non-fumeurs et ce dans la lignée de l'enquête 2021.

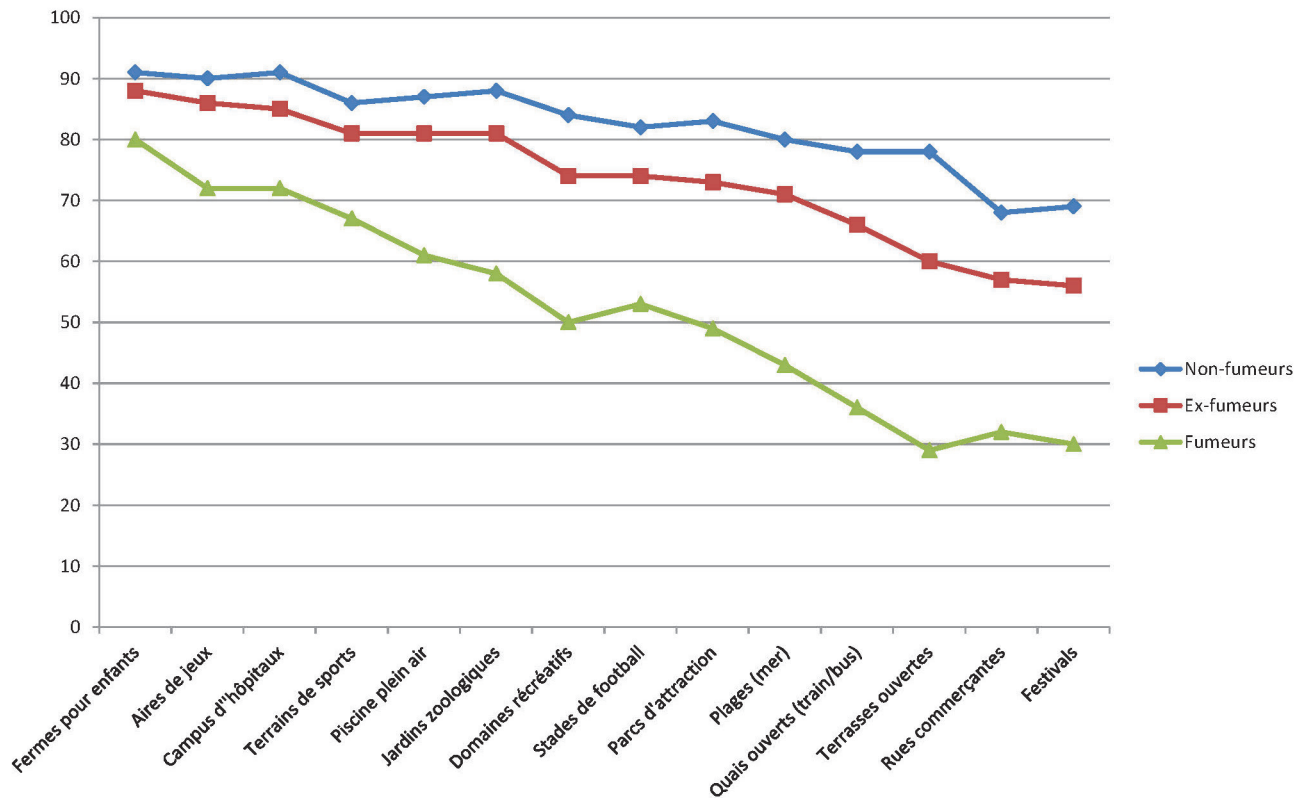
Pourcentage de Belges favorables à des environnements sans tabac

	■ Plutôt d'accord	■ D'accord	#Top 2 - 2022	#Top 2 - 2021
Fermes pour enfants	15	72	88 ↗	86
Aires de jeux	18	66	84	83
Campus d'hôpitaux	15	69 ↗	84 ↗	81
Terrains de sport	20	60	80	79
Piscines en plein air (solariums y compris)	19	60 ↗	79 ↗	74
Jardins zoologiques	19	59 ↗	78 ↗	75
Domaines récréatifs (provinciaux)/parcs	23	50 ↗	72 ↗	68
Stades de football	23	49	72 ↗	69
Parcs d'attraction	20	52	71	70
La plage (à la mer)	21	47 ↗	68 ↗	62
Quais ouverts (train/bus)	20	44	64	62
Terrasses ouvertes (horeca)	20	40	60	58
Rues commerçantes	22	33	56	56
Festivals	21	34	55	55

A noter aussi : des opinions très favorables aux environnements sans tabac pour les piscines en plein air (79 %), les jardins zoologiques (78 %), les domaines récréatifs (72 %) et les plages (68 %). Ces souhaits exprimés en 2022 sont aussi en augmentation significative par rapport à l'enquête 2021.

1. IPSOS – Enquête tabac 2022. Un rapport pour la Fondation contre le Cancer . Décembre 2022

Pourcentage de Belges favorables à des environnements sans tabac en fonction du statut tabagique



Si on examine ces résultats suivant le statut de non-fumeur, ex-fumeur ou fumeur, on remarque que les non-fumeurs et ex-fumeurs sont très largement en faveur d'espaces extérieurs sans tabac. Parmi les fumeurs, 4 sur 5 sont d'accord avec des espaces non-fumeurs dans les fermes pour enfants. Ils y sont aussi en majorité favorables pour les piscines, les terrains de sports, les campus d'hôpitaux, les parcs zoologiques. Pour les autres lieux de vie en plein air, les opinions divergent davantage entre fumeurs et non-fumeurs.

Les chapitres suivants vous présentent les changements législatifs à venir pour ces espaces extérieurs prévus dans la stratégie interfédérale pour une génération sans tabac.



LA STRATEGIE INTERFEDERALE POUR

UNE GÉNÉRATION SANS TABAC



STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE 2022-2028 POUR UNE GÉNÉRATION SANS TABAC

VERSION 14 DÉCEMBRE 2022

La série de mesures de contrôle du tabac de cette stratégie est ambitieuse et couvre des domaines divers, tels que la suppression des présentoirs des produits du tabac, une interdiction de vente des cigarettes électroniques jetables, une meilleure protection des jeunes et des enfants, ou encore une augmentation annuelle significative des taxes sur les produits du tabac, etc. Ces mesures vont marquer une étape importante dans la lutte contre le tabac¹.

3.1. Bref historique

Depuis une quarantaine d'années, des mesures législatives anti-tabac ont petit à petit vu le jour en se renforçant au cours du temps, en Belgique et ailleurs en Europe. La lutte s'est également organisée au niveau mondial sur base de la Convention-Cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte anti-tabac (CCLAT).

On peut notamment citer la mise en œuvre récemment des paquets standardisés neutres pour les cigarettes, le tabac à rouler et le tabac à chicha ; l'interdiction de publicité aux points de vente ; l'interdiction de fumer dans des voitures en présence de mineurs et l'augmentation de 16 à 18 ans comme âge limite de vente de tabac. Le prix, mesure la plus efficace pour réduire la consommation, a aussi augmenté en suivant les augmentations d'accises successives.

Enfin, apparue il y a une quinzaine d'années, la cigarette électronique est considérée en Belgique comme un produit similaire aux produits à base de tabac. Cela a impliqué de nombreuses dispositions générales telles que l'interdiction de vente aux mineurs, l'interdiction de publicité et l'interdiction de consommation dans les lieux publics fermés.

1. https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/2022_12_14_strategie_interfederale_tabac_et_annexe_final_fr.pdf

3.2. La Conférence interministérielle sur la santé publique

En mars 2022, la Conférence interministérielle (CIM) sur la santé publique avait annoncé un nouveau plan de lutte contre le tabac.

Au cours du second semestre 2022, un groupe de travail ad hoc composé de décideurs politiques a élaboré un plan opérationnel d'actions.

C'est en décembre dernier que la Conférence interministérielle sur la santé publique, a annoncé le nouveau plan de lutte contre le tabac. Tous les ministres fédéraux, régionaux et communautaires se sont engagés conjointement à aboutir à une génération sans tabac et ont lancé un plan détaillé à cette fin.

L'objectif concret est de réduire drastiquement la consommation de tabac d'ici à 2040. Cela signifie :

- réduire le nombre de consommateurs quotidiens de produits de tabac à 5 % dans la population de 15 ans et plus ;
- réduire le nombre de personnes s'initiant aux produits de tabac à 0 % ou à presque 0 %.

A l'horizon 2028, l'objectif est d'atteindre un taux de consommateurs quotidiens de produits de tabac de 10 % et un taux de consommateurs quotidiens de produits de tabac de 6 % parmi la tranche d'âge 15-24 ans.

La stratégie à mettre en œuvre afin d'aboutir aux objectifs est transversale, touchant l'ensemble des domaines en lien avec le tabac ou les consommateurs de tabac.

De nouvelles réglementations pour les espaces extérieurs accueillant des enfants

Certaines mesures annoncées sont un prolongement du programme "Génération sans tabac" de l'Alliance pour une société sans tabac, dont l'OSH est membre, et qui est précurseur d'une meilleure protection des jeunes dans les espaces extérieurs.

Le Hainaut a été précisément une province pionnière dans ce programme et de nombreux espaces extérieurs sans tabac y ont été créés depuis 2019, contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à la dénormalisation du tabac dans l'espace public.

Dans ce domaine, les mesures à venir seront :

- une interdiction du tabac dans les parcs d'attractions, les parcs zoologiques, les plaines de jeux et les fermes pour enfants durant les activités ;
- une interdiction probable (en discussion) dans les abribus et les plages de la côte ;
- une analyse et décision éventuelle d'une interdiction possible sur les terrains de sport (y compris dans les stades où se déroulent des compétitions professionnelles) ainsi qu'aux entrées des bâtiments publics, dont les écoles et les hôpitaux ;
- une interdiction éventuelle de fumer durant les activités des mouvements de jeunesse ;
- une analyse concernant les terrasses des établissements horeca, fêtes foraines, marchés, brocantes, festivals, spectacles en plein air, entrées et voies d'accès des autres lieux publics fermés.

Textes extraits du plan

Interdiction de fumer dans les parcs d'attractions, les parcs zoologiques, les plaines de jeux et les fermes pour enfants durant les activités.

L'interdiction de fumer dans les abribus sera discutée à la CIM mobilité et l'interdiction de fumer sur les plages avec les bourgmestres de la côte.

Modification de la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation relative à l'interdiction de fumer dans certains lieux et à la protection de la population contre la fumée du tabac afin d'introduire une interdiction de fumer dans les parcs d'attractions, les parcs zoologiques, les plaines de jeux, les fermes pour enfants durant les activités, les abribus et les plages.

La loi prévoira également la possibilité d'installer des "zones fumeurs" dans ces lieux.

Avant le 31/12/24.

Mais aussi des mesures complémentaires comme :

Analyser la possibilité de mettre en œuvre l'interdiction de fumer dans des lieux publics ouverts autres que les lieux mentionnés dans la fiche 3.1.

Une interdiction de fumer sur les terrains de sport (y compris dans les stades où se déroulent des compétitions professionnelles) ainsi qu'aux entrées des bâtiments publics, dont les écoles et les hôpitaux, sera analysée en priorité et soumise à nouveau à la Cellule générale de Politique Drogues d'ici au printemps 2023 pour qu'une décision soit prise.

Une interdiction de fumer durant les activités des mouvements de jeunesse sera analysée et soumise à nouveau à la Cellule générale de Politique Drogues d'ici l'été 2023 pour qu'une décision soit prise.

Dans un troisième temps, l'analyse concernera les lieux ouverts suivants : terrasses des établissements horeca, fêtes foraines, marchés, brocantes, festivals, spectacles en plein air, entrées et voies d'accès des autres lieux publics fermés.

Avant le 31/03/2023 pour les terrains de sports ainsi qu'aux entrées des bâtiments publics dont les écoles et les hôpitaux.

Avant le 30/06/2023 pour les activités des mouvements de jeunesse.

Avant le 31/12/2023 pour les autres lieux énoncés.

Ces futurs espaces extérieurs sans tabac renforceront et valident déjà les initiatives impulsées il y a quelques années dans le programme "Génération sans tabac". Belle anticipation et clairvoyance pour tous ceux qui s'y sont lancés, contribuant ainsi à l'inéluctable et croissante dénormalisation du tabac dans notre société.

Les autres mesures du plan contribueront aussi à réguler la consommation de tabac, à encadrer son marché et à contribuer à sa dénormalisation. Les plus visibles seront¹ :

- la mise en œuvre de l'interdiction totale de fumer sur les quais des gares (01/01/2023) ;
- l'interdiction (suppression de ceux encore existant) des fumeurs dans les lieux fermés accessibles au public et sur le lieu de travail (01/01/2024) ;
- la réduction de la visibilité des produits du tabac par une interdiction d'étalage (suppression des présentoirs), et une interdiction de vente de produits du tabac dans les points de vente temporaires et dans les magasins d'alimentation de plus de 400 m² (31/12/2025) ;
- la mise en œuvre de l'interdiction de vente de pochettes de nicotine à chiquer (snus, pouches) et des pochettes de cannabinoïdes (01/01/2024) ;
- l'interdiction de vente des cigarettes électroniques jetables (Puff bar) (31/12/2025) ;
- une interdiction des distributeurs automatiques de tabac dans le secteur de l'hôtellerie (01/01/2028) ;
- un meilleur monitoring et suivi (rassemblements des données existantes et enquêtes) du nombre de fumeurs et de vapoteurs dans le pays (annuel à partir de 2023) ;
- la mise en œuvre d'un système de mesure du coût social de la consommation de tabac (31/12/2024) ;



1. La date dans la parenthèse correspond à la mise en application au plus tard.

- plus de contrôles et des sanctions plus strictes en cas de violation de l'interdiction de la publicité, (31/12/2025) ;
- la mise en œuvre du paquet standardisé à l'ensemble des produits à base de tabac et des produits à fumer à base de plantes (31/12/2024) ;
- la réglementation plus stricte des nouveaux produits à base de nicotine (e-cig) mis sur le marché (31/12/2024) ;
- des lignes directrices claires concernant les contacts entre les ministères et les agences gouvernementales et l'industrie du tabac. Application de l'Art 5.3 de la FCTC (31/12/2024) ;
- la mise en œuvre de la Directive "SUP" 2019/904/UE relative à la réduction de l'incidence des produits en plastique sur l'environnement, dont produits (mégots) à base de tabac (été 2023) ;
- les campagnes de sensibilisation grand public touchant à la fois à la prévention et à l'information relative à l'aide au sevrage (planning entités fédérées) ;
- l'instauration d'une accise pour les cigarettes électroniques et e-liquides (01/01/2024) ;
- enfin, l'augmentation des accises sur les produits à base de tabac et sur les produits à fumer à base de plantes et alignement des accises appliquées au tabac à rouler sur celles appliquées aux cigarettes (annuellement).

Sur cette dernière mesure, il n'est toutefois pas mentionné l'ampleur de ces augmentations. Or, on sait que les augmentations de prix n'auront un effet sur la consommation que si elles sont importantes. Des augmentations de prix faibles ou limitées ne changent pas les comportements.

La hausse des prix des produits du tabac doit aussi aller de pair avec une aide accrue aux fumeurs dans leur choix d'arrêt.

Cet ensemble cohérent de mesures représente une avancée importante dans la lutte contre le tabac. Nul doute que les organisations actives dans la lutte anti-tabac suivront attentivement la mise en œuvre de ces différentes mesures.



3.3. Projections pour les prochaines années

Le 12 juillet dernier, Sciensano présentait les résultats d'une projection de la consommation de tabac pour les prochaines années pour la Belgique¹.



"En Belgique, le nombre de fumeurs quotidiens a diminué de 40 % entre 1997 et 2018 (il est passé de 25,5 % à 15,4 %). Selon nos projections, et en partant du principe que les modèles démographiques et les tendances actuelles en matière de consommation quotidienne de tabac restent les mêmes, la consommation quotidienne de tabac en Belgique continuera à diminuer au cours des prochaines décennies pour atteindre moins de 10 % d'ici 2040 chez les personnes de 15 ans et plus. La projection donne un chiffre plus élevé que l'objectif interfédéral, qui veut réduire la consommation quotidienne de tabac à 10 % d'ici 2028 et à 5 % d'ici 2040 chez la population de 15 ans et plus".

Leonor Guariguata, chercheuse chez Sciensano : *"La tendance du tabagisme diminue d'année en année dans notre pays, mais nos prévisions font apparaître que cette évolution naturelle seule ne suffira pas pour réduire la consommation quotidienne de tabac à 5 % d'ici 2040 dans notre pays. De nouvelles initiatives, comme la "Stratégie interfédérale 2022-2028" approuvée récemment, sont par conséquent d'une grande importance".*

Une génération sans tabac d'ici 2040 ?

La grande majorité des fumeurs quotidiens déclarent avoir commencé à fumer entre 17 et 18 ans. Une diminution du tabagisme quotidien vers cet âge signifierait donc aussi une diminution générale du début du tabagisme. Les projections pour les jeunes de 15-19 ans font apparaître que le tabagisme quotidien dans ce groupe d'âge sera de moins de 3 % d'ici 2040 sans mesures supplémentaires. Dans ce cas, l'objectif interfédéral visant à réduire à (presque) 0 % le nombre de personnes commençant à consommer des produits du tabac d'ici 2040, ne sera pas atteint.

"Les projections présentées sont un scénario "business as usual" sans changement de cours sur le plan politique. Si les ambitieuses mesures politiques du plan interfédéral sont mises en œuvre, nous pourrions certainement modifier cette tendance. Il est évident que la lutte contre le tabagisme en Belgique exige un investissement continu et stable sur tous les fronts possibles", conclut Leonor Guariguata.

1. <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/sans-action-le-reve-dune-generation-sans-tabac-en-2040-part-en-fumee>

EXPÉRIENCES À SUCCÈS

4.1. L'Adeps précurseur

Olivier BONNIER, Inspecteur Adeps du Centre de Conseil du Sport Hainaut Ouest, répond aux questions de Pierre Bizel (OSH).

L'Adeps s'est rapidement mobilisée, dès la mise en place du programme "Génération sans tabac", pouvez-vous nous en rappeler l'historique ?

Tout d'abord, il faut rappeler que l'Adeps compte 18 centres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), 115 centres sportifs locaux qui sont reconnus et subventionnés par la FW-B dont 25 en Hainaut. C'est un acteur majeur de promotion du sport et d'un mode de vie physiquement actif dans le pays.

C'est en février 2020 que la Directrice générale du Sport Pour Tous a rencontré les responsables de "Génération sans tabac" et de l'OSH afin d'initier le projet "Génération sans tabac".

En novembre 2020 s'est tenu un webinaire avec l'OSH et les Centres Adeps, les Centres sportifs locaux... L'administration générale du Sport a alors rejoint les partenaires de l'Alliance pour une Société sans Tabac à travers la signature de sa Charte.

En mars 2021 a eu lieu la visite du Domaine provincial à Havré pour les Directeurs des Centres Sportifs. En mai 2021, les premières actions de sensibilisation à destination d'élèves de primaire se sont déroulées dans certains centres Adeps. Lors d'une journée sportive avec leur école, les enfants ont participé à des animations. Au programme : des défis sportifs, un atelier "loto des odeurs" et l'action "souffler des bulles".

Comment s'est mise en place ensuite l'adhésion des Centres sportifs au concept "Génération sans tabac" ?

Le dégagement d'un budget pour l'installation d'une signalétique claire sur tous les sites a été possible et des actions d'information et sensibilisation ont pu se tenir dans différents centres sportifs, comme à Péronnes par exemple ou l'inauguration du premier site "Génération sans tabac" dans le Centre sportif Local de Comines. La finale provinciale de Cross 2023 au parc de Brugelette a aussi été un événement "Génération sans tabac" avec une signalétique spécifique pour l'occasion.



Comment l'Adeps a-t-elle intégré ce concept ?

De manière tout à fait naturelle. Sport, santé et qualité de l'environnement vont de pair mais l'Adeps a voulu aller plus loin et a voulu inscrire dans un décret particulier la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés pour ce genre d'action. L'Article 9 de ce décret précise que pour obtenir la reconnaissance, un centre sportif local ou un centre sportif local intégré doit remplir les missions et satisfaire à certaines conditions dont la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport.

Comment voyez-vous pour les Centres sportifs Adeps, l'adoption des nouvelles mesures prévues dans le Plan interfédéral pour une génération sans tabac ?

C'est un plan qui va dans l'ordre des choses. L'Adeps a été pionnière et nous avons donc déjà pris les mesures maintenant contenues dans ce plan. Ce sera un prolongement et grâce à "Génération sans tabac" nos publics sont déjà informés.

Des panneaux "Centre Adeps sans tabac" ont été inaugurés aux abords du centre Adeps de Péronnes. Ils visent à rappeler aux fumeurs d'éteindre leur cigarette en entrant sur le site.



4.2. A la SNCB, on anticipe !

"Génération sans tabac" a interviewé Marianne Hiernaux, porte-parole de la SNCB².

Le 31 mai 2022, la gare SNCB de Charleroi-Sud est devenue la première gare intégralement non-fumeur en Wallonie³. Une décision pionnière prise par la SNCB et la Ville de Charleroi, en collaboration avec le programme "Génération sans Tabac". Elle a permis de se préparer à l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer sur tous les quais de gare. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les quais de gares en Belgique, y compris les quais non couverts, sont entièrement sans tabac. Mais est-ce que tout le monde en est content ? Et comment la SNCB a-t-elle géré cette nouvelle mesure ?

La nouvelle mesure des quais sans tabac en Belgique fait parler d'elle. D'où est venue l'impulsion des quais sans tabac ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il est interdit de fumer et de vapoter sur tous les quais de gare, couverts et non couverts. Cette interdiction de fumer était déjà d'application dans les trains et dans les gares en Belgique. La mesure résulte d'une suite de plusieurs événements. En 2004, elle a été initiée par le politique. La cigarette a alors été bannie des trains et puis progressivement des gares, des espaces de bureaux et des espaces publics fermés comme les restaurants, les cours de récréations, les files d'attente.

La mesure, entrée en vigueur ce 1^{er} janvier, concerne les 550 gares du pays. Elle est d'ailleurs déjà d'application chez nos voisins français et néerlandais. Elle a été initiée par le politique et la SNCB a souhaité y travailler en collaboration avec les associations de lutte contre le cancer et "Génération sans Tabac".

Le 15 mai 2022, la mesure devient concrète par la modification de la loi de la police ferroviaire de 2018. Cette modification est donc une extension de la loi.

Proposer des quais sans tabac aux voyageurs, c'est aussi améliorer la qualité de leur voyage?

Il faut noter que le changement bénéficie d'un soutien important des voyageurs : 7 sur 10 se déclarent favorables aux quais sans tabac. Même si, de toute évidence, cela va demander un temps d'ajustement pour certains d'entre eux.

La mesure est intéressante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la santé et le confort de nos voyageurs vont pouvoir être améliorés. Ces derniers se retrouvent parfois dans des situations inconfortables. Aussi, les nombreux jeunes et enfants présents sur les quais ne subiront plus l'effet d'influence. Car voir fumer incite à fumer.

Ensuite, la propreté des gares sera nettement améliorée. Chaque année, le ramassage des déchets sur les quais ou dans les voies coûte beaucoup d'argent et de logistique. Dans les voies par exemple, l'intervention nécessite une interruption du trafic. Le travail devait donc s'opérer de nuit. Enfin, nous souhaitons adresser un message clair à tout le monde.

1. <https://www.generationssanstabac.be/>

2. <https://www.belgiantrain.be/fr/about-sncb/corporate/no-smoking>

3. <https://www.generatierookvrij.be/node/749>

Auparavant, les voyageurs ne sachant pas s'ils attendaient sur un quai couvert ou non, ne comprenaient plus s'il était possible de fumer ou non. Désormais, c'est la gare dans son intégralité qui est concernée et le doute n'est plus possible.

Comment communiquez-vous vis-à-vis du personnel de la SNCB qui doit faire figure d'exemple ?

La mesure va demander un peu d'ajustement pour notre personnel. Nous avons mis à leur disposition un programme d'aides pour ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Ces aides au sevrage tabagique, tant financières que via des formations ou du coaching, ont commencé à être dispensées l'an dernier.

A ce stade-ci, quelles sont les réactions que vous avez reçues de la part des navetteurs ?

La mesure semble être bien accueillie pour l'instant. Nous avons aussi mené deux expériences pilotes, à Malines et Charleroi et les résultats étaient très encourageants. Nous avons constaté que la mesure était bien accueillie et bien respectée. Depuis la mise en vigueur de la loi, nous sommes dans une phase de transition : nous sensibilisons au maximum et nous informons. Les premières réactions, comme on peut le voir dans les médias ou sur les réseaux sociaux, sont assez positives.

Nous avons lancé une campagne de sensibilisation pour informer les voyageurs qu'ils voyagent désormais dans des gares sans tabac. Le message passe par une voix off lors des annonces en gare et dans les trains. Nous nous servons également des écrans et des affiches dans les gares ou même des réseaux sociaux pour communiquer au plus grand nombre de personnes. Actuellement, nous installons la signalétique pour indiquer que les espaces sont sans tabac.

Nous disposons aussi des cendriers aux abords des gares en veillant à ne pas perturber les flux de voyageurs et à ne pas créer un écran de fumée à l'entrée.



4.3. Ça bouge à Brunehaut !

Christophe Kawecky est le coordinateur du Centre sportif Brunehall à Brunehaut (Bléharies) et répond aux questions de Pierre Bizel (OSH).



Pouvez-vous nous présenter brièvement votre centre sportif ?

Le BRUNEHALL est le hall sportif exploité par la Régie communale autonome de Brunehaut.

Nous sommes situés à Bléharies et disposons de plusieurs salles et de terrains de sports pour tous types d'activités, badminton, tennis, arts martiaux, danse rythmique, aérobic, mini-foot, basket . Nous sommes aussi placés en bordure de la voie verte.

C'est donc le rassemblement du sport loisirs où chacun peut venir découvrir et pratiquer les activités de son choix. Nous avons de nombreux partenariats pour les activités avec la Commune, le Centre de Lecture Publique, le PCS et la Maison des Médias. Nous sommes reconnus Centre sportif par l'ADEPS.

Notre objectif est d'encourager le plus possible à bouger et à faire bouger dans la commune et nous investissons actuellement dans la construction de nouvelles salles qui développera encore nos activités.

Pourquoi "Génération sans tabac" dans ce bel ensemble ?

Sports, santé et qualité de l'environnement vont de pair. L'ADEPS ne s'y est pas trompé d'ailleurs puisque dès novembre 2020, l'Administration générale du Sport a rejoint les partenaires déjà nombreux de l'Alliance pour une Société sans Tabac à travers la signature de sa Charte "Génération sans tabac". Les 18 centres Adeps sont sans tabac actuellement dont le centre ADEPS de Perennes tout proche.

Nous allons nous y engager aussi au niveau communal.

Quelles vont être concrètement vos initiatives ?

Nous allons accompagner le mouvement déjà engagé et anticiper les changements législatifs prévus dans la nouvelle stratégie interfédérale. Les fumeurs ne seront plus à la vue des enfants, des jeunes, des fumeurs venant d'arrêter et des non-fumeurs par l'installation d'un espace dédié extérieur à proximité du centre.

Nous ferons aussi correspondre la mise en service des salles actuellement en construction avec les nouvelles réglementations.

4.4. Mobilisation au Centre sportif de Lessines !



Fabien Degrève est coordinateur du Centre sportif de Lessines, il répond aux questions de Pierre Bizel (OSH) concernant les projets en cours à Lessines et leurs liens avec "Génération sans tabac".

Présentez-nous le Centre sportif de Lessines.

Lessines dispose de plusieurs infrastructures sportives dont un centre sportif très complet géré par une Régie Communale Autonome qui comprendra un nouveau centre aquatique (bassin sportif, bassin d'apprentissage et pataugeoire), l'espace wellness (sauna, hamman, bassin de balnéothérapie, deux locaux de massage et un espace détente) et deux salles polyvalentes (fitness et spinning). Une cafétéria et des salles de réunions seront également accessibles. Ces espaces s'accompagnent évidemment des espaces habituels de type vestiaires, douches, sanitaires, locaux administratifs, techniques et de rangement. Certaines innovations techniques viendront parfaire ce beau projet afin de réduire drastiquement la facture énergétique, du moins nous l'espérons car tout a été pensé avec l'auteur de projet pour y arriver. C'est bien plus qu'un centre sportif participant activement à la vie sociale de la commune. Il est reconnu en tant que Centre Sportif Local par l'Adeps.

Parlez-nous plus précisément du projet de construction/rénovation de la piscine ?

C'est un projet qui a mobilisé toute la commune et tous les élus ces dernières années ainsi que la Régie Communale Autonome qui pilote le projet. Il a fait l'unanimité des responsables. La nouvelle piscine sera située à l'emplacement de l'ancienne, sur une surface légèrement plus grande.

Le site va bien entendu recevoir de nombreuses visites de citoyens, de clubs sportifs, de parents, de classes d'écoles, de compétitions diverses, une école de natation, etc .

Ce nouveau complexe sportif sera naturellement un lieu dédié à la pratique d'activités physiques, à la convivialité et à la santé. Quoi donc de plus logique que de proposer aux jeunes qui y sont présents, un environnement où les fumeurs ne seraient pas à leur vue.

Sports et santé vont de pair ! En effet, les enfants et les jeunes copient les comportements des adultes, et le tabagisme en fait partie. On sait que voir fumer fait fumer.

Comment votre centre sportif prendra en compte la nouvelle donne prévue dans la Stratégie interfédérale?

Le Conseil d'administration de notre Régie se penchera sur cette problématique et prendra position sur d'éventuelles mesures à mettre en œuvre afin de se conformer aux mesures envisagées par la stratégie interfédérale 2022-2028. Notre Conseil des utilisateurs abordera aussi le sujet. Nos publics devraient ainsi être mieux avertis et nous pourrions par exemple modifier pendant la phase de travaux de la piscine l'emplacement du lieu extérieur actuel pour les fumeurs afin qu'il ne soit pas à la vue des non-fumeurs.

RESSOURCES

5.1. Préparer les changements législatifs à venir

Vous gérez, ou participez à la gestion d'espaces extérieurs (parcs, stades, aires de jeux et de loisirs, abords de bâtiments...), vous pouvez via le programme "Génération sans Tabac" anticiper les mesures annoncées.

**TOUS ENSEMBLE VERS UN AVENIR SANS TABAC...
NOUS SOMMES PARTENAIRES!**

*Génération
Sans
Tabac*



**Ensemble,
façonnons un
avenir sans
tabac**

Découvrez comment agir sur <https://generationssanstabac.be>

Sur www.generationssanstabac.be, vous trouverez un plan d'action pratique pour vous aider à transformer dès à présent votre site en un environnement sans tabac en 7 étapes. Il existe également divers supports de communication que vous pouvez utiliser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la première étape sur la voie d'un environnement sans tabac. Les différents supports, lettres types, affiches, brochures... y sont disponibles. Vous pourrez notamment vous engager en endossant la Charte pour une société sans tabac !

L'Observatoire de la Santé du Hainaut a aussi produit un bulletin sur le programme "Génération sans tabac" à destination des professionnels qui présente des données, des recommandations et des expériences à succès dans la province.

<https://observatoiresante.hainaut.be/produit/respirer-en-hainaut-n5/>

5.2. Encourager l'arrêt du tabac

Si dans votre activité professionnelle vous aidez ou encouragez des personnes dans leur processus d'arrêt tabagique, vous pouvez éventuellement faire appel à des organismes spécialisés.

Les Centres d'Aide aux Fumeurs (CAF) sont coordonnés par le FARES. Ils proposent des consultations individuelles et éventuellement des réunions de soutien en groupe. Selon les CAF, l'équipe est composée d'un médecin, d'un tabacologue, d'un psychologue, d'un diététicien, d'un kinésithérapeute, d'un sophrologue.

La liste des CAF est disponible sur : <http://repertoire.fares.be/> ou <http://www.centresdaideauxfumeurs.be/>

Le médecin généraliste, par sa connaissance des patients, des différentes aides à l'arrêt et par ses propres compétences, est un interlocuteur idéal pour ceux et celles qui veulent arrêter de fumer.

Faire connaître la ligne Tabacstop

La Fondation contre le Cancer gère notamment le programme d'aide à l'arrêt en ligne Tabacstop. Tabacstop est un service gratuit auquel vous pouvez vous adresser si vous désirez de l'aide pour arrêter de fumer et poser vos questions sur l'aide que pourrait vous apporter éventuellement une cigarette électronique.

Derrière le 0800 111 00, une équipe de tabacologues professionnels est à l'écoute des fumeurs. Tabacstop, c'est une équipe de 30 tabacologues situés dans les trois régions de notre pays. Il s'agit de professionnels de la santé comme des médecins, des psychologues et des infirmiers détenteurs d'un diplôme complémentaire en tabacologie et aide au sevrage tabagique.

N'hésitez pas à les contacter. Un service téléphonique gratuit et anonyme est à disposition ainsi que des conseils personnalisés, une application gratuite, etc.

<https://www.tabacstop.be/>

<https://www.facebook.com/tabacstop>

Certains professionnels de la santé ont aussi suivi une formation interuniversitaire en tabacologie.

Vous pouvez obtenir la liste de ces praticiens auprès du FARES, auprès de Tabacstop ou sur le site internet : <http://www.tabacologue.be>

The logo for Tabacstop features the word "Tabacstop" in a bold, dark blue font. Above the letters "a" and "c" are two curved lines, one blue and one yellow, resembling a smile or a stylized wave.

www.tabacstop.be

0800 111 00



Retrouvez notre dépliant "**Besoin de respirer !**", à consulter ou à commander gratuitement sur notre site : <https://observatoiresante.hainaut.be>

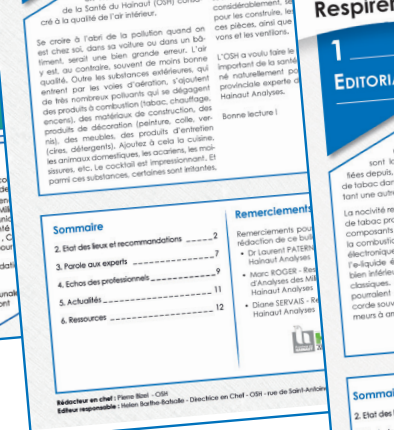
Ce dépliant est consacré à l'importance de la respiration dans notre vie et nos activités, notamment à travers la gestion de ses temps de pause.

Retrouvez les précédents bulletins Respirer produits par l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

Toutes nos publications sur le thème du "Respirer" sont sur notre site internet : <https://observatoiresante.hainaut.be>

Sous l'onglet "Publications", la rubrique "Respirer" propose les 7 numéros précédents de ce bulletin :

- n° 1 - "Pour un air sans tabac" ;
- n° 2 - "Pour un air de qualité" ;
- n° 3 - "Pour un air extérieur de qualité" ;
- n° 4 - "Et se libérer du tabac" ;
- n° 5 - "Génération sans tabac" ;
- n° 6 - "Qualité de l'air intérieur et santé" ;
- n° 7 - "E-cigarette : un écran de fumée ?".



Soutenir "Génération sans tabac" à l'échelle européenne !

Vous pouvez influencer davantage les politiques qui vous concernent !

L'initiative citoyenne européenne vous donne l'occasion unique de participer à la construction de l'Union européenne en demandant à la Commission européenne de proposer de nouvelles législations. Dès qu'une initiative atteint la barre du million de signatures, la Commission doit décider de l'action à entreprendre.

L'initiative citoyenne européenne "Appel pour un environnement sans tabac et la première génération européenne sans tabac d'ici 2030" est maintenant officiellement lancée !

Le processus de collecte de signatures et de soutien s'adresse aux citoyens de l'Union européenne, quel que soit leur lieu de résidence, dans l'UE ou hors de l'UE, et l'objectif est de recueillir au moins 1 000 000 de signatures avant le 16 janvier 2024.

Il s'agit d'une action stratégique au niveau de l'UE, 2023 étant une année très importante pour la révision des principales législations européennes en matière de lutte contre le tabagisme (directive sur la taxation du tabac, directive sur les produits du tabac, recommandation du Conseil de l'UE de 2009 sur les environnements sans tabac...).

La page web officielle de l'initiative européenne où les citoyens peuvent signer est ici, disponible dans toutes les langues de l'UE :

<https://eci.ec.europa.eu/029/public/#/screen/home>

Les pages web de l'European Network Smoking Prevention dédiée(s) à la promotion de l'initiative se trouvent sur le lien suivant :

<https://ffe.ensp.network/> (certaines pages sont encore en construction)

Tout le matériel développé pendant la phase de préparation de l'initiative est disponible en ligne sur Google drive :

<https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1IV70TnXQtwvklXpdhNqEBgLYDox7882i>

N'hésitez pas à utiliser tout ce dont vous avez besoin pour promouvoir l'initiative sur tous les canaux possibles ! Si vous avez besoin de plus d'informations sur les règles relatives aux initiatives citoyennes de l'UE, tout est également disponible en ligne ici :

https://europa.eu/citizens-initiative/how-it-works_fr



A venir :

L'Observatoire de la Santé du Hainaut enrichira en 2023 sa collection de bulletins avec un nouveau numéro sur le thème "Bouger".



Observatoire de la Santé

 Rue de Saint-Antoine, 1
7021 Havré - Belgique

 +32 (0)65 87 96 00

 observatoiresante.hainaut.be

 observatoire.sante@hainaut.be

